

**Sujet :** Déclaration IOTA - Ensemble Immobilier - Accord tacite

**De :** robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr

**Date :** 22/02/2023 13:55



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

Vous avez adressé le 15 décembre 2022 un dossier de déclaration, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la création d'un ensemble immobilier sur la commune de BEZONS et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 15 décembre 2022. Après étude du service en charge de la police de l'eau sur ce secteur, je vous informe que vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier, par décision d'accord tacite suite à la fin du délai d'instruction arrivé à terme le 15 février 2023 et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

### **Partie 1 : administration en charge du dossier**

Administration en charge du dossier : DDT 95 - SAFE 95 - Pôle eau

Agent : HENEULT Morgane

Courriel de contact : morgane.heneault@val-doise.gouv.fr

### **Partie 2 : données de référence de l'AIOT**

IN'LI

4 Rue Honoré Maury

95870 Bezons

Le numéro de l'accusé réception du dossier déposé sur Service-public est : DIOTA-221215-110720-750-020

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 15/12/2022

Le numéro d'AIOT est : 0100010738

### **Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes**

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

### **Partie 4 : documents téléchargeables**

Veillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

*Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : [morgane.heneault@val-doise.gouv.fr](mailto:morgane.heneault@val-doise.gouv.fr)*